

Ville de VARANGEVILLE
Personnels stagiaires et titulaires (4.1)

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur Principal de 2ème Classe
AU TITRE DE L'ANNEE 2023
N° 198 / 2023

Le Maire de VARANGEVILLE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté N°275/2021 en date du 31/12/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2023

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme VOGIN Amélie	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à VARANGEVILLE, le 04 Décembre 2023



L'Adjointe déléguée,

Dominique LAMONTAGNE